



Ensemble pour une nouvelle croissance



Acte pour le marché unique

INTRODUCTION

Le Marché unique reste le cœur et le principal moteur économique de l'Union européenne. Il reste aussi notre meilleur atout pour répondre à la crise économique actuelle. Son potentiel de croissance n'est pas encore pleinement utilisé, malgré les progrès réalisés depuis sa création en 1992. Le Marché unique doit donc franchir une nouvelle étape pour poser les bases d'une nouvelle croissance plus verte et plus inclusive. L'Acte pour le Marché unique, adopté par la Commission européenne, vise à ouvrir douze chantiers pour relancer le marché unique pour 2012. Ces douze leviers de croissance, de compétitivité et de progrès social vont de la mobilité des travailleurs, aux financements pour les PME, à la protection des consommateurs, en passant par le contenu numérique, la fiscalité et les réseaux transeuropéens. Ils visent à faciliter la vie de tous les acteurs du marché: les entreprises, les citoyens, les consommateurs et les travailleurs.



	Leviers	Objectif, et comment on va les atteindre	Actions clés	Calendrier des propositions pour actions clés	Actions complémentaires	Commissaires concernés (en gras = en charge de l'action clé)
1	accès au financement pour les PME	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif: rendre plus facile l'accès des 21 millions de PME aux financements pour qu'elles puissent croître. • Moyens: en trouvant des nouveaux modes de financement, par exemple via le capital-risque, mettant en place un « passeport » européen pour les fonds de capital-risque leur permettant de lever des fonds et d'investir aisément dans l'UE. 	Législation facilitant l'accès au capital-risque partout en Europe	4ème trimestre 2011	modification directives Transparence, Prospectus et Abus de marché; révision directive MIF; analyse sur les effets de seuil marchés boursiers des PME; effet de levier financement public-financement privé (BEI-FEI).	BARNIER, TAJANI, REHN, HAHN, GEOGHEGAN-QUINN
2	mobilité des citoyens	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif: permettre à tous les européens qui souhaitent travailler à l'étranger de pouvoir le faire en réalité, et parvenir à une meilleure circulation des compétences et qualifications sur le marché intérieur. • Moyens: en simplifiant et en rationalisant les procédures de reconnaissance des qualifications professionnelles en Europe, en adoptant des cartes professionnelles européennes, et encore en facilitant la portabilité des pensions. 	Législation modernisée relative à la reconnaissance qualifications professionnelles	4ème trimestre 2011	Livre blanc sur portabilité des pensions; carte professionnelle; passeport européen des compétences; projet de recommandation sur formation « en dehors de l'école ».	BARNIER, REHN, ANDOR, VASSILIOU, DALLI
3	droits de propriété intellectuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif: faire que l'Europe demeure une terre de création et d'innovation, source d'emplois (industrie créative a crû de 24% entre 96 et 2006 contre seulement 6% dans autres secteurs industriels). • Moyens: rénover la législation sur la propriété intellectuelle pour en faire une « législation facilitatrice » qui permette aux créateurs / inventeurs et aux utilisateurs de développer leurs modèles commerciaux. Nous voulons encourager et récompenser la création tout en facilitant la diffusion la plus large possible des connaissances et des contenus culturels variés, afin d'assurer une liberté de diffusion de la culture à l'échelle européenne. Il faut aussi combattre la contrefaçon (nombre de saisies de biens contrefaits par les douanes a augmenté de 920% entre 1999 et 2009). L'adoption du brevet de l'UE sera un progrès majeur pour soutenir la création en Europe en faisant baisser considérablement le coût actuel très élevé du brevet. Aujourd'hui, ces coûts s'élèvent à 32.000 euros pour un brevet déposé dans 27 pays, et pourraient être ramenés à 2500 euros. 	Législation établissant un brevet de l'UE	Propositions le 13 avril 2010	renouvellement du cadre législatif des systèmes d'octroi de licences; plan d'action encourageant de la gestion collective des droits d'auteur; plan d'action piratage-contrefaçon; œuvres orphelines; système européen des marques (mesures présentées dans la Communication sur la stratégie sur la propriété intellectuelle qui sera adoptée en mai 2011).	BARNIER, SEMETA, VASSILIOU, KROES, TAJANI
4	consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif: renforcer la confiance des consommateurs en leur garantissant l'exercice de leurs droits partout en Europe, y compris lors de leurs achats à l'étranger et sur Internet. • Moyens: en développant par exemple le règlement alternatif des différends. 	Législation sur le règlement alternatif des différends	2ème trimestre 2011	directive sur sécurité générale des produits; plan d'action pluriannuel sur la surveillance du marché; initiative sur l'empreinte écologique des produits; communication sur droit des passagers; initiatives sur protection vis-à-vis des produits financiers.	DALLI, TAJANI, ALMUNIA, POTOČNIK, KALLAS, BARNIER, REDING
5	services	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif: faire fonctionner au mieux le marché intérieur des services en maximisant la circulation et l'offre de services et en développant tout le potentiel des échanges transfrontaliers. (Le secteur des services croît plus vite que le reste de l'économie (2.8% vs 2%).) • Moyens: élargir la normalisation, essentiel pour rendre les échanges plus faciles, aux services et non pas qu'aux biens; examiner attentivement toutes les étapes de la chaîne de distribution des biens et services, afin d'assurer son fonctionnement efficace et qu'elle bénéficie au consommateur. 	Révision de la législation sur le système européen de normalisation	2ème trimestre 2011	suivi de la mise en œuvre de la directive Services; tests de performance sur services; initiative pour la lutte contre pratiques déloyales des entreprises; groupe de haut niveau pour étudier les déficiences du marché.	TAJANI, BARNIER
6	réseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif: créer des infrastructures énergétiques, de télécoms et de transport modernes et performantes. Elles sont la charpente du marché intérieur, et ont un rôle crucial pour favoriser la fluidité et la circulation des biens et services. • Moyens: adapter les infrastructures actuelles à la taille et aux besoins du marché européen, et aux besoins des citoyens en identifiant des projets stratégiques d'intérêt européen. Par exemple la réalisation d'un véritable réseau européen des infrastructures de transport d'énergie permettrait de créer environ 775.000 emplois supplémentaires au cours de la période 2011-2020 et d'accroître notre PIB européen de 19 milliards d'euros d'ici à 2020. 	Guidelines RTE-T + législation sur infrastructures énergétiques	3ème trimestre 2011 + 4ème trimestre 2011	Livre Blanc politique de transports - 2050; programme sur la planification stratégie et l'harmonisation du spectre radioélectrique.	KALLAS, OETTINGER, KROES
7	marché unique numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif: tirer profit de tout le potentiel du numérique qui représente une contribution substantielle à la croissance économique, tout en encadrant le développement des nouveaux usages. A titre d'exemple, si les consommateurs faisaient plus confiance au commerce électronique transfrontalier, des économies de 2.5 milliards d'euros pourraient être faites. • Moyens: en fournissant aux acteurs du marché unique (citoyens, consommateurs, entreprises, autorités administratives) les outils adéquats et sûrs pour le développement de leurs activités « en ligne », par exemple via la reconnaissance de la l'identification électronique. 	Législation sur la reconnaissance mutuelle de l'identification et authentification en ligne + révision de la directive sur la signature électronique	1er trimestre 2012	plan d'action pour le développement du commerce électronique; lignes directrices pour transparence et non-discrimination pour le commerce en ligne; révision de la directive Informations du Secteur Public (SPI); mesures sur le roaming.	KROES, BARNIER, TAJANI, DALLI, CIOLOS
8	entrepreneuriat social	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif: encourager l'entrepreneuriat social, c'est-à-dire toutes ces acteurs du marché intérieur qui ont fait le choix de poursuivre au-delà de l'objectif de profit financier, le développement social, éthique ou environnemental, source d'emplois et d'inclusion sociale. • Moyens: en facilitant le développement des fonds d'investissement solidaire en profitant pleinement du levier financier que représente l'industrie européenne de la gestion d'actifs. 	Législation créant un cadre européen pour les fonds d'investissement solidaire	4ème trimestre 2011	proposition législative sur transparence de l'information sociale et environnementale des entreprises; création du statut juridique européen des fondations, mutuelles, coopératives; initiative pour l'entrepreneuriat social; communication sur la RSE.	BARNIER, TAJANI, ANDOR, PIEBALGS, ALMUNIA, SEMETA
9	fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif: adapter la réglementation fiscale de l'UE aux réalités du marché unique et aux enjeux transfrontaliers : résoudre les obstacles fiscaux existants, répondre aux nouveaux besoins des entreprises, aux enjeux du développement durable (par exemple, gains de 0.02% de PIB liés à une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés). • Moyens: en améliorant le cadre de fiscalité de l'énergie pour qu'il encourage des pratiques plus respectueuses de l'environnement, en adoptant l'assiette commune pour l'impôt sur les sociétés, et en révisant le système de TVA pour répondre au besoin des consommateurs et entreprises. 	Révision de la directive sur la fiscalité de l'énergie	Proposition le 13 avril 2011	mise en place de l'assiette commune de l'impôt sur les sociétés; révision du système de TVA; communication sur la suppression des obstacles fiscaux transfrontaliers.	SEMETA
10	cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif: renforcer la cohésion sociale en permettant de mieux clarifier l'exercice des droits sociaux fondamentaux et le cadre juridique des Services d'Interet Economique General. • Moyens: en clarifiant les règles pour les travailleurs détachés dans un autre Etat-membre; en reconnaissant la valeur des SIEG (Service d'intérêt économique général) et plus largement de la notion de service public dans le droit communautaire : vecteurs de cohésion sociale et territoriale, créateurs d'emploi, essentiels à la vie quotidienne des européens. 	Législation sur directive détachement des travailleurs + sur clarification de l'exercice des droits sociaux	4ème trimestre 2011	révision du paquet Monti-Kroes/post-Altmark; communication pour la reconnaissance et la garantie des SIEG et SSIG; initiative pour l'accès aux services bancaires.	ANDOR, ALMUNIA, BARNIER
11	environnement réglementaire des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif: simplifier la vie des entreprises en réduisant les contraintes réglementaires et administratives, notamment celles pesant sur les PME. • Moyens: en simplifiant notamment les normes comptables pour les entreprises, ce qui représente dans la pratique des économies annuelles potentielles de € 1,5 milliards d'euros pour € 1,1 million de PME, et € 5,2 milliards d'euros pour € 5,9 millions de TPE (toute petite entreprise). 	Simplification des directives sur les normes comptables	2ème trimestre 2011	création du statut des sociétés privées européennes; suivi du SBA; création d'un instrument optionnel de droit européen des contrats; règlement pour le recouvrement transfrontalier des créances.	BARNIER, REDING, TAJANI
12	marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif: tirer pleinement profit des marchés publics pour relancer la croissance. Ils sont un relais essentiel pour les finances publiques en grande difficulté, un vecteur d'investissements de moyen et long terme, une réponse aux besoins d'équipement de l'Union en infrastructures et services (des marchés publics d'une valeur de € 420 milliards sont annoncés au niveau européen par an). • Moyens: offrir des procédures plus simples à ceux qui gèrent la commande publique, leur permettre de soutenir des approches socialement responsables et respectueuses de l'environnement. Maximiser cet atout européen dans la relation avec nos partenaires commerciaux, dans le but de parvenir à une « ouverture réciproque » de nos marchés publics. 	Révision du cadre législatif des marchés publics	4ème trimestre 2011	cadre législatif pour les concessions de services; législation sur l'accès des entreprises de pays-tiers aux marchés publics européens.	BARNIER, DE GUCHT





Pour plus d'informations:
ec.europa.eu/internal_market/smact/

